

Réunion du Conseil Municipal du 10.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Juin à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie ADAM, Maire

ADAM Jean-Marie	P	MOREL Aline	P	CORUBLE Julien	P
MASSE Stéphane	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P
GILLOT Glenda	A	FONTAINE Mickaël	E	COISPEL Angélique	A
CHANDELIER Nicolas	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	COMALADA Antoine	E	AUTIN Christelle	E
DELESQUE Cyrille	P	HELUIN Pascal	A	SAINTON Marine	A
AUBERT Stéphanie	A				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 04.06.2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 10

- Votants : 13

Pouvoirs :

- M. Mickaël FONTAINE donne pouvoir à M. Stéphane MASSE

- M. Antoine COMALADA donne pouvoir à M. Julien CORUBLE

- Mme Jessica DESBORDES (épouse VENIANT) donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Secrétaire de séance : M. Adrien VENIANT

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16.04.2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16.04.2025.

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Adaptation des horaires du bureau de poste cet été : En raison de la diminution de la fréquentation pendant les périodes estivales, le bureau de Bacqueville en Caux sera fermé les vendredis 1^{er}, 8 et 29 et les samedis 2, 9 et 30 août 2025. Réouverture normale à compter du 2 septembre 2025.

2) Bibliothèque : Un bénévole est recherché pour l'entretien du Jardin. Une annonce a été publiée sur les sites internet et Facebook de la commune. Un contact est en cours avec EPIFAJ.

3) Plan de Sauvegarde : Il est reparti en préfecture après prise en compte des modifications demandées.

4) Circulation Rue du Dr Bourgois : Monsieur le Maire a reçu une riveraine se plaignant de la vitesse de circulation et du nombre de camions empruntant cette route, de jour comme de nuit. Ses propositions sont les suivantes :

- Dévier les camions

- Interdire leur circulation de nuit (s'est renseignée auprès de la préfecture et c'est possible).

- Mettre la route en sens unique.

- Matérialiser par des murets devant les places de stationnement (lorsqu'il y a eu la chicane dans l'attente de la réparation de la plaque d'égout la limitation de vitesse était mieux respectée).

- Installer un feu tricolore qui se met au vert seulement si la limitation de vitesse est respectée.

Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux – Cimetières » de ce dossier.

5) Avenant à la convention avec le SDIS : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant intégrant la mise à disposition des garages.

6) Algéco demandé par La Boule Bacquevillaise : Le permis de construire a été accordé.

7) Syndicat des Bassins versants : L'étude concernant le bassin versant d'Ablemont est terminée. Les préconisations faites aux exploitants sont de créer des noues, planter des haies, mettre des bandes enherbées, etc...Le financement de ces aménagements sera pris en charge à 80% par l'agence de l'eau, 10% par le syndicat des bassins versants, les 10% restant étant à la charge de l'exploitant et du propriétaire. Une réunion publique aura lieu prochainement. Ensuite, ce sont les services techniques des bassins versants qui prendront le relai du bureau d'études pour conseiller et suivre la concrétisation des préconisations.

8) Bail de la gendarmerie : Il est d'une durée de 9 années (2019 - 2028) avec montant du loyer révisable tous les trois ans en fonction de l'indice ILAT (Indice de Loyers des Activités Tertiaires). La révision vient d'intervenir à effet du 1^{er} mars 2025. Nous passons d'un loyer annuel de 21 190 € à 24 706 €.

9) Réserve d'incendie d'Ablemont : Elle a été remplie par son propriétaire M. Jean-Baptiste VASSEUR qui garde le coût à sa charge (information de M. Stéphane MASSE). Le Conseil Municipal le remercie.

10) Poche à eau : M. Stéphane MASSE et M. Pascal HELUIN se proposent d'apporter leur expérience et leur aide pour l'installer.

11) Spectacle à la Bibliothèque : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental pour le spectacle « Le Petit Théâtre Nomade » prévu en à la Bibliothèque en 2025.

Coût de la manifestation :

- Spectacle :	990 € HT	990 € TTC
- Frais annexes :	91.40 € HT	91.40 € TTC
- SACEM :	24.88 € HT	27.64 € TTC
- Subvention Département :	495 € (uniquement 50% du spectacle)	
- Reste à charge :	611.28 € HT	614.04 € TTC

12) La Poste : Monsieur le Maire a rencontré les représentants de l'agence et de la partie tri mardi 2 juin 2025. Il les a convaincus de ne pas fermer l'agence avant le 3^{ème} trimestre 2026. Il a aussi entamé une négociation au sujet du montant du loyer afin qu'il reste identique avec la seule partie tri, dont aucune date d'échéance n'est prévue à ce jour. Cela semble bien engagé.

13) Spectacle de fin d'année du groupe scolaire Thomas Pesquet : Les enfants déambuleront dans les rues de la commune le 1^{er} Juillet 2025 de 14h à 16h.

14) Forum des associations : Il aura lieu Samedi 6 septembre 2025.

15) Fête de la Libération de Bacqueville : Elle aura lieu le dimanche 7 septembre 2025.

16) Echange avec Scharnebeck du 29.05 au 01.06.2025 : Trente-huit Bacquevillais ou habitants des communes environnantes ont fait le déplacement. Monsieur le Maire était de ceux-ci, pour la première fois. Il a été très bien accueilli, comme l'ensemble du groupe et invite le Conseil Municipal à tenter l'expérience la prochaine fois. Les Scharnebeckois seront à Bacqueville du 2 au 5 octobre prochain.

17) Remise en eau d'une mare à Ablemont : Un agriculteur souhaite déplacer l'entrée de deux de ses parcelles à Ablemont et réhabiliter une mare. Monsieur le Maire a demandé l'avis du syndicat des bassins versants. Lorsque nous aurons reçu cet avis, la commission « Travaux – Cimetières » devra se prononcer en vue d'une délibération du Conseil Municipal.

18) Ancien Maire - M. Etienne DELARUE : ayant recueilli son accord, Monsieur le Maire propose de le nommer Maire honoraire. Une simple délibération suffit. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

19) Ouverture Mairie Samedi matin : depuis pratiquement un an, suite à l'ouverture de nouveaux dispositifs dans les communes alentour, considérant la baisse de demande de RDV CNI/Passeport, l'accueil de la Mairie est ouvert uniquement le 2^{ème} samedi du mois de 8h30 à 12h, prochaines dates : 14.06, 12.07, 09.08 et 13.09.

- Rapport de la Commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines », Julien CORUBLE

1) Taxe d'aménagement

Lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé :

- d'appliquer sur son territoire un taux de 3% pour la taxe d'aménagement,
- d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- d'exonérer totalement les maisons médicales.

La Commission propose de continuer ainsi. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Demande de subvention DETR Vidéoprotection

Ce type de dossier requiert un déroulé précis, incluant notamment l'obtention de l'autorisation préfectorale avant le dépôt des demandes de subvention. Cette autorisation est délivrée par une commission qui ne se réunit que quelques fois par an, ce qui introduit un délai difficilement compressible, totalement dépendant du calendrier préfectoral.

Dans le cas présent, si cette étape avait été engagée plus tôt, le dossier pourrait être à un stade plus avancé aujourd'hui. Cela met en lumière l'importance d'anticiper certaines démarches réglementaires, même lorsque le projet a déjà reçu un accord de principe.

Concernant la subvention DETR, il ne s'agit pas d'un refus mais simplement d'une demande de pièce complémentaire : l'autorisation préfectorale. Toutefois, à titre exceptionnelle, la Préfecture considère notre dossier complet ce qui nous autorise à signer le devis mais ne vaut pas accord de subvention. Dès que l'autorisation préfectorale sera obtenue, elle sera transmise afin de réellement compléter le dossier.

Concernant la subvention du Conseil Départemental, il fait l'objet d'une demande de pièce complémentaire : l'autorisation préfectorale. Si celle-ci nous parvient avant le 20.06.2025, le dossier sera réputé complet ce qui nous autorisera à signer le devis mais ne vaudra pas accord de subvention et notre dossier pourra être présenté en commission permanente en Septembre 2025.

3) TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

La TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) est une taxe instaurée par les communes (ou intercommunalités) qui s'applique à certains dispositifs de publicité extérieure.

Elle concerne :

- Les enseignes : nom ou logo d'une entreprise apposé sur un bâtiment, visible de la voie publique.
- Les préenseignes : indications directionnelles vers une activité (souvent placées à distance).
- Les dispositifs publicitaires : panneaux, affiches, écrans numériques, etc...

D'autres supports ne sont exonérés (totalement ou partiellement) que sur délibération des collectivités territoriales (commune ou EPCI) :

- enseignes non scellées au sol, à condition que leur surface ne dépasse pas 12 m² sur un même établissement. Si la surface cumulée est comprise en 12 m² et 20 m², l'exonération est limitée à 50 %.
- préenseignes inférieures ou égales à 1,5 m²,
- préenseignes supérieures à 1,5 m²,
- dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
- dispositifs publicitaires apposés sur du mobilier urbain.

Nous avons reçu une demande de Mondial Relay pour son installation sur le parking de Carrefour Contact. La Commission propose au Conseil Municipal d'adresser cette demande à la CCTC car ce point relève de sa compétence. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Bilan de la foire agricole

Fournisseur / Dépense	Montant (€)
Carrefour Contact	350,83 €
Boulangerie Corruble	334,10 €
PMU	94,70€
Didier LEDAN	150,00 €
Fromages	78,05 €
VALLOIS Traiteur	1 077,30 €
Plaques pour animaux	1 679,09 €
Prix des bovins	320,00 €
Prix des équidés	950,00 €
Prix des ovins et caprins	345,00 €
TOTAL	5 379,07 €
Budget initial	7 000,00 €
Solde	1 620,93 €

M. MASSE interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'il n'ait pas été convié au repas.

Monsieur le Maire lui rappelle que comme tous les ans, seuls les éleveurs, les adjoints et élus ayant participé activement à la manifestation sont invités au repas.

Mme Aurélie SIX (MAHIEU) lui rappelle que lorsqu'il était lui-même adjoint, il participait au repas mais que les conseillers municipaux qui ne participaient pas à la Foire Agricole n'ont jamais été conviés.

5) Sonorisation des manifestations communales

Un devis a été demandé à ALPHA SON par M. Mickaël FONTAINE pour la sonorisation pour les manifestations communales. Prix : 606 € TTC. Pour mémoire, l'an dernier nous avons eu un devis de 746 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

6) Demande de subvention Secours populaire de Seine Maritime

La Commission propose de ne pas accorder de subvention au Secours populaire de Seine Maritime.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

7) Devis supplémentaire stade de Football

Suite à la réfection de la main courante du stade de Football, le club a oublié de prévoir le changement des buts de football du stade d'honneur. Le club demande la prise en charge de cette dépense par la commune. Il a été répondu que le sujet serait proposé en commission pour une prise en charge de 50 %.

Devis : Intersport 2 500 € TTC

Prozon 3 528 € TTC

Tropardy en attente du devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de cette dépense à hauteur de 50% de l'offre de l'entreprise la moins disante.

8) Bilan des travaux route de Dieppe/Carrefour château d'eau/Piste cyclable

Dénomination Travaux	Montant facturé	Subventions accordées	Subventions versées	Reste à verser
travaux de voirie D23/D123	241 319,98 €	104 103,00 €	104 103,00 €	- €
Création d'une piste cyclable dans le cadre des travaux de voirie D23/D123	44 294,69 €	35 508,00 €	22 927,00 €	12 581,00 €
Total	285 614,67 €	139 611,00 €	127 030,00 €	12 581,00 €
Reste à charge commune avec subventions accordées	146 003,67 €			

Les montants présentés sont TTC. La commune a retouché 50 580.26 € de FCTVA en 2024.

9) Demande de la Boulangerie du blé au pain

Les propriétaires de la Boulangerie du Blé au pain sollicite la possibilité d'installer quelques tables et chaises afin d'accueillir leurs clients. L'ensemble du mobilier sera rentré tous les soirs.

La Commission se prononce favorablement et demande à Monsieur le Maire de se rendre sur place afin de définir la zone autorisée. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

10) Financement de travaux Rue du Varvot

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBV SVS) prévoit des travaux de création d'une noue de ressuyage sur la parcelle communale AC 160, afin de limiter les remontées de nappe dans le sous-sol de M. LEVEQUE, riverain concerné. Ces travaux visent à améliorer le drainage d'une prairie régulièrement inondée, mais ne permettront pas de résoudre totalement le phénomène d'inondation. Le syndicat prend en charge les travaux de terrassement, mais précise qu'il ne couvrira **pas les frais notariaux** liés à l'officialisation d'une éventuelle servitude. En l'absence d'un acte notarié, il dégage sa responsabilité pour tout litige futur. Le SMBV SVS propose donc la **prise en charge par la commune des frais de notaire**, afin de sécuriser juridiquement l'aménagement envisagé.

La Commission propose d'organiser un RDV avec le SMBV SVS et de transmettre ce dossier à la Commission « Travaux - Cimetières ». Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Communication », Nicolas CHANDELIER

1) Bulletin municipal de Juillet

La Commission propose quelques modifications tout en conservant une bonne partie de l'identité graphique du Bulletin Municipal :

- Il y aura un article pour présenter le budget sous forme d'interview du vice-président de la commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines ».

- Les pages centrales seront réservées aux photos des manifestations du trimestre précédent.

- Il y aura un code couleur par rubrique.

Pour la vie communale, nous conservons les résumés de Conseil Municipal comme dans la précédente édition.

2) Mise à jour du plan communal

Il reste quelques mises à jour à proposer (Résidence Jacqueline LORPHELIN, rues autour de la maison médicale) avant validation.

3) Le site internet

3 devis ont été demandés :

- DPI informatique : 2 300 € HT
- Anima net : 1 950 € HT
- Maxime Langlois EI : 1 615 € HT

Il apparaît que seul DPI informatique offre une prestation sans coût d'hébergement et de gestion de nom de domaine, pour un coût entre 180 et 459 € HT annuel pour les deux autres prestataires.

DPI informatique est déjà notre prestataire pour l'informatique de la Mairie et son service est satisfaisant. La Commission propose de travailler avec DPI informatique pour la refonte du site internet de la commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

**- Rapport de la Commission « Urbanisme – Développement économique – Relations intercommunales »,
Adrien VENIANT**

1) Point sur les études concernant le réaménagement de la Place

Mardi 4 juin 2025 : première réunion de travail avec Mme Valérie LOPES, architecte conseillère au CAUE 76 L'accompagnement du CAUE 76 porte sur la rédaction d'une note qui permettra de faire la synthèse des principaux enjeux et des objectifs auxquels devra répondre le projet de requalification et de mise en cohérence des espaces publics (place du Général de Gaulle ; parvis de l'église Saint-Pierre ; connexions entre ville haute et ville basse, du centre bourg avec le nouveau quartier et avec Pierreville). 3 ou 4 scénarios d'aménagement seront élaborés en concertation avec le Conseil Municipal.

Ce document permettra d'établir une ligne directrice pour le recrutement d'un AMO pour la rédaction d'un plan-guide (définition des grandes orientations ; phasage des interventions des différents secteurs à aménager ; appui à l'élaboration du cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} phase d'aménagement). Le Compte rendu de cette réunion vous sera transmis prochainement et une réunion Toutes Commissions sera programmée.

2) Point sur le PLUI - ce qui a été retenu de nos remarques

Suite à l'avis de la Commune sur le projet de PLUI arrêté le 17 décembre 2024, les modifications suivantes ont pu être réalisées :

Pièce	Demande	Modification	Commentaires
OAP	OAP « chemin de la Briquetterie » et OAP « rue du Président Coty » : Permettre l'aménagement d'espaces plantés publics ou privés sur toute ou partie du secteur et préciser que le calcul de la densité bâtie brute de logements de l'opération ne comprendra pas cette surface.	Non réalisée	Concernant la demande de la Commune de Bacqueville-en-Caux relative aux OAP en renouvellement urbain, il s'avère que celle-ci impacte l'équilibre du projet de PLUI, car elle remet en cause les chiffres de production de logements dans les Communes pôles et en renouvellement. Le COPIL a décidé de ne pas effectuer cette modification.
Règlement graphique	Autoriser les changements de destinations des bâtiments repérés [...] parcelles ZC 54 et ZC 44.	Réalisée	

Règlement graphique	Protéger les bâtiments repérés [...] parcelles ZC 54 et ZC 44 en tant qu'« éléments du patrimoine bâti à préserver ».	Réalisée	
Règlement graphique	Classer en zone urbaine Ub1 une partie de la parcelle AI 111.	Non réalisée	Tel qu'annoncé en décembre 2024 et au regard de l'avis de l'État sur le PLUi arrêté, le COPIL a décidé de refuser toutes les demandes générant une consommation foncière supplémentaire.
Règlement graphique	Protéger les façades des bâtiments le long de la rue des Martel en tant qu'« éléments du patrimoine bâti à préserver ».	Réalisée	
Règlement graphique	Classer en zone agricole les parcelles AH 35, AH171 et Ah 199 afin d'y autoriser un projet d'agritourisme.	Réalisée	

- Rapport de la Commission « Travaux –Cimetières », Cyrille DELESQUE

1) Parking des pompiers

La Commission propose :

- Peinture jaune avec panneau « sens interdit sauf pompiers »
- Fabrication d'un panneau « stationnement interdit sous peine d'enlèvement fourrière » - « Centre de secours entrée interdite aux personnes étrangères au service »
- Signature d'une convention avec sous-préfecture

Le Conseil Municipal accepte les propositions de la Commission mais précise qu'un arrêté sera ajouté à l'ensemble des panneaux pour permettre l'enlèvement des véhicules gênants.

2) Sécurisation Ecole Saint Léonard Rue Dr Bourgoix

Pour la sécurité des piétons, la Commission demande la repose des barrières. Le Conseil Municipal demande que le fournisseur initial soit interrogé pour l'achat de 2 barrières.

Elle propose également l'installation de feux intelligents (voir sur place suivant les possibilités de la voirie et rencontre avec un commercial pour avis technique). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la Commission étudie ce projet.

3) Stationnement Rue de Verdun

La Commission propose l'installation de jardinières ou gabions aux deux places situées à l'angle de la rue des Martels qui deviendront en stationnement interdit. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Commission en privilégiant la mise en place de gabions.

4) Gestion du stationnement des véhicules autour de la Place lors des manifestations

La Commission propose de mettre la rue côté commerçants en sens unique montant et d'autoriser le stationnement des deux côtés. Il faudra aussi mettre un panneaux déviation à l'accès de la Place pour orienter les véhicules arrivant de la route de Dieppe par le château d'eau vers la route de Pierreville et un second pour les diriger vers la rue Augustin Mouquet. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

5) Chemin agricole – Accès ZI – Nuisances aux riverains

La Commission propose de :

- Demander à la Communauté de Communes Terroir de Caux de poser un tapis de macadam
 - Demande à la Direction des Routes et à la CCTC la création d'une bretelle d'entrée sur la zone industrielle.
- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

6) Stationnement – Place du Général de Gaulle – entre les habitations et La Poste

La Commission est en attente de devis.

7) Nouvel aménagement Rue aux Loups

La Commission est en attente de devis.

8) Futurs dossiers à traiter par la Commission

La Commission devra étudier les points suivants lors d'une prochaine réunion :

- Prix pour relever les tombes,
- Pétition pour demander à la commune de mettre en sens unique la cavée de Beautot,
- Demande de bitume sur « trottoir » à l'entrée du château au 25 Rue du Dr Bourgoix (devant la grille sur domaine public) ou pose d'autobloquants
- Demande de sécurisation de l'accotement Rue du Dr Bourgoix, le long de la propriété de M. COMALADA, au niveau du virage en face de la Rue du Varvot.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) La Mairie

Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022, la commune a décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner les futurs travaux de rénovation de la mairie.

Six entreprises ont été sollicitées :

- Ciclop a transmis une offre. Sa proposition détaille l'ensemble des missions techniques et financières, sur une durée estimée de 84,38 jours de travail.
- Hg Conseil a transmis une offre, couvrant uniquement les missions essentielles sur une durée de 11 jours. Cette offre inclut une clause de facturation supplémentaire en cas de dépassement, par demi-journée.
- Innov Amo, Ultrea et Durable Structure n'ont pas donné suite à la consultation.
- Cad-en a décliné en raison d'une surcharge de travail.

Les deux devis reçus présentent des approches très différentes pour une même demande. Tandis que l'offre de Ciclop est plus complète et détaillée, celle de Hg Conseil est plus concise mais assortie de frais supplémentaires possibles.

La Commission n'a pas pu prendre de décision car plusieurs interrogations subsistent. Elle proposait de demander à M. DUBOSC s'il pouvait établir un devis en qualité d'AMO. Mais comme M. DUBOSC est l'économiste de l'équipe de M. RIDEL, Maître d'œuvre du projet, cela est impossible.

La Commission propose d'interroger M. RIDEL sur une OPC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Haras installation d'une prise électrique

La locataire souhaite payer au réel des consommations et que personne ne puisse utiliser la prise.

Deux devis ont été demandés pour un une prise pack de démarrage :

- Legrand : 528,10 HT
- Sonepar : 280,00 HT

La Commission propose de retenir le devis de l'entreprise Sonepar. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Logement ancienne gendarmerie demande du locataire

Le locataire du logement situé en rez-de-chaussée voudrait effectuer des travaux dans sa cour : enlever les pavés et faire couler une dalle de béton.

La Commission s'oppose à cette demande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la position de la Commission.

4) Clôture de la gendarmerie

- Entreprise Tropardy : *portail pivotant : 13 879,20 TTC
*portail coulissant : 19 039,20 TTC
- Entreprise Gueville : *portail pivotant : 26 964,00 TTC
*portail coulissant : 33 342,00 TTC.
- Entreprise Creavert : *portail pivotant : 21 078,60 TTC
*portail coulissant : Pas dans leurs compétences (travaux de maçonnerie).

La Commission propose de retenir l'entreprise Tropardy pour le portail pivotant à 13 879, 20 TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

5) La Poste – sanitaires sanibroyeur

La Poste rencontre toujours un problème d'évacuation au niveau des sanitaires malgré les travaux réalisés par En Vert La Terre. On nous demande l'installation d'un broyeur en sortie du WC. Un devis nous a été transmis : entreprise Equans pour un montant de 1 244,76 € TTC.

La Commission ne souhaite pas donner suite à ce devis car cela n'a pas été prévu au budget 2025. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

6) Regard concernant l'évacuation des eaux de pluie du haras

La buse est posée et le paddock à l'entrée du Haras a été remis en état. La buse a été posée par M. Ferrand Jack Nicolas agriculteur. Le Conseil Municipal le remercie.

7) Devis coupe et déblaiement des arbres derrière le bâtiment appartenant à la Société des Courses

- Créavert : 1 920 € TTC
- Tiercelin : 2 184 € TTC

La Commission propose de retenir le devis de l'entreprise Créavert à 1 920 € TTC, pour une intervention en Octobre 2025. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Fêtes - Fleurissement », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Publicité des manifestations communales

Deux devis ont été demandés pour des panneaux d'affichage alvéolaires de 800 x 600 mm :

- EPH Publicité : 9.90 € HT l'unité
- Art-Cad : 8.80 € HT l'unité pour 50 pièces ou 7.20 € HT l'unité pour 100 pièces

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question en 2026.

2) Compte rendu de la foire agricole

- Eleveurs et Animaux présents :
 - Bovins : 1 éleveur avec 2 bovins
 - Equidés : 11 éleveurs avec 35 équidés
 - Ovins et caprins : 6 éleveurs avec 57 bêtes

Concours de cidre - 8 participants : 1^{er} : M. MOREL
2^{ème} : M. BOONAERT
3^{ème} : ex æquo M. STALIN et Mme KIPFER
4^{ème} : ex æquo M. LEGRAS, M. ADAM et M. FRAS
5^{ème} : M. BLONDEL

Poids du mouton : Le poids du mouton était de 43,780 kg. Le prix du ticket était à 2 €. 316 € ont été récoltés et répartis entre les 3 lauréats comme suit : - 1^{er} : M. COLANGE à 43,560 kg – 132 €.
- 2^{ème} : M. BOEUF à 43,200 kg – 112 €
- 3^{ème} : M. LANGE à 43,180 kg – 72 €

Entre 50 à 60 enfants se sont fait maquillés. La dégustation de fromages a remporté un franc succès. Du matériel agricole était exposé par l'établissement DAVID. La restauration sur place a été gérée par l'USBP. 13 Tracteurs anciens et 3 voitures anciennes étaient exposés. 26 exposants artisanaux étaient présents sur une longueur de 116,60 m.

3) Les marchés nocturnes

La Boule bacquevillaise souhaite assurer la restauration lors du marché nocturne du 4 juillet de 17h à 23h et le Judo Club lors du marché nocturne du 1^{er} août de 17h à 23h.

La commission donne un avis favorable à ces deux demandes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la Commission.

Le Petit Vincennes a adressé le 05.06.2025 une demande par mail pour organiser une restauration « moules frites » à l'occasion des deux marchés nocturnes, comme l'an passé.

La Pizzeria Le 29 souhaite installer de tables et chaises devant la Caisse d'épargne (avec leur accord) à l'occasion des deux marchés nocturnes également.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4) Le feu d'artifice

Il aura lieu le 13 Juillet. Deux groupes de majorettes seront très certainement présents.

5) Proposition de concert

Une proposition de concert gospel a été faite pour venir sur la commune, dans la salle des fêtes. Le coût est de 1 450 €. La Commission propose de ne pas retenir cette proposition. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

6) Le fleurissement de la commune

Le fleurissement a commencé le 17 mai. La Commission demande si certains conseillers souhaiteraient passer pour les maisons fleuries. Elus volontaires : M. Adrien VENIANT, Mme Aurélie SIX (MAHIEU), M. Julien CORUBLE, M. Cyrille DELESQUE et M. Jean-Joseph CARPENTIER.

Passage de la Commission : 26.07.2025 à 9h, RDV sur le parvis de la Mairie.

7) La cérémonie du 14 juillet

Les mairies dépendant du Centre de secours de Bacqueville en Caux ont prévu d'organiser un défilé du 14 juillet accompagné des pompiers, de la gendarmerie, des portes drapeaux, des élus (avec leurs écharpes) ainsi que toute autre personne qui voudrait participer.

Le circuit serait le suivant : départ de la stèle UNCAFN (à côté de la Gendarmerie) jusqu'au monument sur la Place du Général de Gaulle – Dépôt de fleurs coupées à apporter par les participants à piquer sur un support à chaque monument.

-Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA

1) Travaux Stade de football

Début des travaux de démontage le 2 ou 3 juillet. Une prévision d'un mois est envisagée pour réaliser l'ensemble des travaux.

2) Les boucles Luneraysiennes

Elles se sont déroulées ce lundi 9 juin. Il y a eu beaucoup de participants et de spectateurs.

3) Espace jeunes

Le banc et le règlement d'utilisation sont posés. Les filets seront posés dans l'été après démontage des filets du foot. Il reste à trouver une poubelle.

L'inauguration s'est très bien déroulée ce samedi 7 Juin en présence de Monsieur le Député, de Monsieur le Président de la Région, de Monsieur le Conseiller Départemental, Monsieur le Président de la CCTC, de Monsieur le Maire et quelques membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire regrette l'absence des représentants du CMJ, seul un membre était présent. Les jeunes de l'équipe de football de la commune ont également participé à l'inauguration.

4) Parcours touristique

Le document papier est imprimé. M. COMALADA s'occupera prochainement de la signalisation avec le pochoir.

Idée : organiser une inauguration (en randonnée) du parcours en invitant la Communauté de Communes Terroir de Caux, le service Tourisme.

5) Convention avec M. LECORDIER

Lors d'une prochaine réunion avec la commission, M. Alain LECORDIER sera invité afin de lui expliquer l'aménagement qui pourrait être réalisé.

Le Conseil Municipal est cordialement invité au départ de la Backyard le Vendredi 20.06.2025 à 21h sur l'hippodrome.

- Questions diverses

1) M. Stéphane MASSE :

- informe le Conseil Municipal que le Crédit Agricole qui organise dans le cadre de « Movember » la course traditionnellement sur Longueville sur Scie et la marche sur Bacqueville en Caux, sollicite la possibilité de tout organiser en 2025 sur la commune. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

- alerte le Conseil Municipal sur une pétition en cours sur la commune concernant l'augmentation du prix de l'eau et souhaite connaître la position du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal regrette cette situation et laisse les membres du Conseil Municipal libres de signer ou non cette pétition.

- signale qu'il a vu deux agents en train de peindre la salle de musculation, montés sur une échelle et s'interroge sur leur sécurité. Monsieur le Maire fera un rappel à l'ordre aux agents concernés.

- regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été invité à la remise de gerbes au monument aux morts lors du Camp Militaire alors que les Adjoints étaient présents et qu'une gerbe a été déposée au nom du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, Mme Aline MOREL et M. Julien CORUBLE, Adjoints, expliquent qu'ils ont acheté sur leurs deniers personnels cette gerbe de fleurs (facture à disposition) et qu'ils ont

souhaité la déposer au nom du Conseil Municipal. Concernant la non-invitation, ils rappellent qu'il s'agissait d'une manifestation organisée par une Association, et que chaque association décide des invitations qu'elle souhaite faire. Ils invitent donc M. Stéphane MASSE à se rapprocher de M. Antoine COMALADA, Président de l'association History Back-ville 44.

2) Mme Fabienne BOUIC informe le Conseil Municipal que le Père MEAUME et le Conseil Paroissial adressent leurs remerciements pour la réparation de l'orgue.

3) Terre de Jim sollicite le prêt de barrières – tables et bancs du 8 au 17.09.2025. Le Conseil Municipal donne son accord.

4) M. Nicolas CHANDELIER signale que le coffret électrique à côté de la résidence Château Morel est ouvert.

5) Mme Aurélie SIX (MAHIEU) signale que l'éclairage public semble rester allumé la nuit dans une rue du côté de la Rue du Château Maigret ou de la Rue du Calvaire.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : le 26.08.2025 ou le 02.09.2025 à 20h.

Date de la prochaine réunion « Finances – Budgets – Ressources Humaines : 15.07.2025 à 18h45, point sur l'utilisation du budget 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55.